

CHARTe D'engagement

pour apparaître dans l'annuaire du Guide des bonnes pratiques pour un événement éco-responsable du Grand Annecy

Le secteur de l'évènementiel, comme tout autre secteur, a la responsabilité de réduire ses impacts environnementaux et d'intégrer les critères du développement durable.

Dans le cadre de son Schéma Tourisme Durable 2023-2027, l'**Agglomération du Grand Annecy** accompagne les organisateurs d'événements du territoire dans leur transition à travers notamment l'élaboration du **Guide des bonnes pratiques pour un événement éco-responsable** disponible en ligne courant 2025.

A la demande des acteurs de l'évènementiel, ce guide sera accompagné d'un annuaire recensant des prestataires du territoire engagés dans des démarches de développement durable auprès desquels les acteurs de l'évènementiel pourront se référer afin de rendre leurs manifestations davantage responsables.

L'objectif de cet annuaire est double :

- Regrouper et valoriser les prestataires du territoire engagés dans des démarches de développement durable.
- Encourager les organisateurs d'événements du territoire à faire appel à des prestataires locaux engagés dans des démarches de développement durable pour une gestion plus vertueuse de leurs manifestations.



A travers cette charte d'engagement, chaque prestataire peut se manifester gratuitement afin de figurer dans l'annuaire. Trois conditions sont nécessaires pour faire partie de l'annuaire :

1. L'activité du prestataire doit concerner l'un de ces domaines d'activités :

- Restaurateurs / traiteurs
- Producteurs / brasseurs
- Transporteurs
- Prestataires techniques
- Fournisseurs (énergie/ressources/matériaux)
- Gestion et valorisation des déchets
- Divertissement
- Hébergeurs / Réceptifs
- Décorateurs / Concepteurs de décors
- Photographes et vidéastes
- Associations
- Imprimeurs
- Agences de communication
- Agences événementielles

2. L'activité du prestataire doit être ancrée dans des valeurs de développement durable (économique, environnementale, sociétale). Celles-ci seront au préalable examinées par le Grand Annecy afin de déterminer si le prestataire peut intégrer l'annuaire.

3. Le siège social et/ou l'activité du prestataire doit se situer sur le territoire du Grand Annecy.

En signant cette charte, le prestataire certifie l'ancrage de son activité dans des valeurs en lien avec le développement durable et s'engage à apparaître dans l'annuaire du Guide des bonnes pratiques pour un événement éco-responsable du Grand Annecy.

Fait à _____, le _____

Nom de l'entreprise : _____

Coordonnées du prestataire (nom, prénom, email, téléphone, adresse postale, site web) :

Description de l'activité et des actions menées en faveur du développement durable :

Signature :